

# PCS 2020, PCS Ménage, classes d'emploi : une lecture enrichie de la société

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) a fait l'objet d'une rénovation, qui a débouché sur une nouvelle version, la PCS 2020. L'actualisation qui en résulte au niveau le plus détaillé de la PCS vise à rendre compte des transformations des métiers. Les niveaux plus agrégés, correspondant aux catégories et groupes socioprofessionnels, sont inchangés. Les groupes socioprofessionnels sont fréquemment mobilisés pour la description de l'emploi et des situations économiques et sociales des individus et des ménages. Ainsi, en 2021, les jeunes sont surreprésentés parmi les employés et les ouvriers. Les groupes socioprofessionnels constituent aussi la grille classique d'analyse de la mobilité sociale : en 2021, plus de deux tiers des personnes de 35 à 59 ans ont changé de groupe socioprofessionnel par rapport à leurs parents. Les classes d'emploi, nouvelles catégorisations complémentaires à la PCS, captent quant à elles les différentes inégalités dans la durée et l'organisation du travail. Autre nouvelle catégorisation, la PCS Ménage, qui combine la situation socioprofessionnelle des deux principaux membres du ménage. Elle est plus pertinente que l'approche s'appuyant sur la PCS de la personne de référence du ménage pour analyser certains phénomènes, comme le statut d'occupation du logement ; ainsi, les ménages à dominante cadre accèdent davantage à la propriété.

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) opère une classification des situations professionnelles, à partir de la profession exercée et du cadre dans lequel elle est exercée : en tant qu'indépendant ou salarié, selon le niveau de qualification et la nature de l'employeur pour les salariés, en fonction de la taille de l'entreprise pour les indépendants, parfois selon le secteur d'activité. Elle a fait l'objet d'une rénovation qui a débouché sur une nouvelle version, la « PCS 2020 » ► **encadré**. À son niveau le plus agrégé, la PCS 2020 permet de continuer à identifier les groupes socioprofessionnels historiques (« ouvriers », « employés », « cadres », etc.), dont les contours sont restés inchangés par rapport aux versions précédentes de la nomenclature. Ces groupes fournissent un cadre de référence usuel pour décrire les emplois et contextualiser les situations sociales et les comportements des individus et des ménages.

## ► Encadré – La rénovation de la PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) constitue la nomenclature statistique de référence en France pour l'analyse des activités professionnelles, des milieux sociaux et de la stratification sociale. Cette nomenclature a fait l'objet d'une rénovation, menée sous l'égide du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Elle avait pour ambition de renforcer la visibilité et les usages de la nomenclature ; elle s'est traduite par l'actualisation du niveau détaillé de la nomenclature tout en garantissant la possibilité d'assurer les comparaisons temporelles au niveau agrégé, l'élaboration de catégorisations complémentaires, la simplification de son codage et l'amélioration de sa documentation [Amossé *et al.*, 2019].

La PCS 2020 est organisée selon une logique d'emboîtement : 311 professions (au niveau le plus détaillé) sont regroupées en 121 « professions regroupées » (niveau nouveau), puis en 29 catégories socioprofessionnelles et enfin en 6 groupes socioprofessionnels au niveau le plus agrégé. Aux deux niveaux les plus agrégés, les groupes socioprofessionnels et les catégories socioprofessionnelles demeurent inchangés dans leur périmètre et leur contenu par rapport à la version précédente, la PCS 2003. Une exception à cette stabilité concerne les agriculteurs exploitants ; la notion de taille de l'exploitation n'a pas été conservée et les trois catégories socioprofessionnelles historiques ont été regroupées en une seule. Au niveau détaillé, les professions ont été profondément rénovées. Les rubriques sont moins nombreuses et de tailles plus homogènes. Les professions occupées par les femmes et par les hommes sont réparties de façon plus équilibrée ; les secteurs privé et public y sont plus facilement comparables.

## Les jeunes sont surreprésentés parmi les employés et les ouvriers

En 2021, une personne en emploi sur cinq (22 %) relève du groupe des cadres ► **figure 1** ; il s'agit de professions qui nécessitent des connaissances approfondies et qui, souvent, doivent satisfaire à une exigence de diplômes. Une personne sur quatre (25 %) relève des professions intermédiaires, qu'elle occupe une fonction d'intermédiation avec un public ou une position intermédiaire entre des cadres et des agents d'exécution, employés ou ouvriers. Un quart de la population en emploi (26 %) appartient au groupe des employés, qui rassemble des professions aux fonctions très variées (administratives, commerciales, de services aux particuliers, de la police, de l'armée et de la sécurité, etc.) ayant en commun de n'avoir pas ou peu de responsabilité d'encadrement. Plus des trois quarts des employés sont des femmes. Une personne en emploi sur cinq (19 %) est classée parmi les ouvriers. Très souvent des hommes (80 %), ils exercent des fonctions d'exécution dans les secteurs industriels (nettoyage, maintenance, tri, expédition, etc.) ou des tâches manuelles dans les secteurs artisanaux ou agricoles. La part des jeunes de moins de 25 ans est plus élevée parmi les employés (12 %) et les ouvriers (13 %) que parmi l'ensemble de la population en emploi (9 %). En 2021, 2 % des personnes en emploi appartiennent au groupe socioprofessionnel des agriculteurs exploitants, qui regroupe les professionnels exerçant une activité agricole, mais aussi forestière, liée à la pêche ou à l'aquaculture, en qualité d'indépendants dans la plupart des cas. Enfin, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6 % des personnes en emploi) sont des travailleurs indépendants et des chefs d'entreprise, parfois avec le statut de salarié. À l'instar des agriculteurs, il s'agit d'une population majoritairement masculine [Insee, 2021].

### ► 1. Caractéristiques des personnes en emploi par groupe socioprofessionnel en 2021

en %

	Agriculteurs	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble <sup>1</sup>
<b>Proportion parmi la population en emploi</b>	<b>1,5</b>	<b>6,5</b>	<b>21,6</b>	<b>24,7</b>	<b>26,2</b>	<b>19,1</b>	<b>100,0</b>
<b>Sexe</b>							
Hommes	73,3	69,2	57,6	46,2	23,1	80,3	<b>51,1</b>
Femmes	26,7	30,8	42,4	53,8	76,9	19,7	<b>48,9</b>
<b>Âge</b>							
Moins de 25 ans	2,7	2,3	3,5	8,1	12,4	13,4	<b>8,9</b>
25 à 49 ans	42,6	56,4	63,9	64,0	55,2	56,5	<b>59,3</b>
50 ans ou plus	54,7	41,3	32,6	27,9	32,4	30,1	<b>31,8</b>
<b>Plus haut diplôme obtenu</b>							
Diplôme supérieur long	8,7	19,2	75,1	33,8	11,1	2,7	<b>29,4</b>
Diplôme supérieur court	18,6	14,5	12,6	29,8	12,8	5,7	<b>15,8</b>
Baccalauréat ou équivalent	27,2	22,8	7,4	20,7	29,9	22,3	<b>20,8</b>
CAP, BEP ou équivalent	34,8	28,6	2,8	10,6	29,0	40,2	<b>20,9</b>
Aucun diplôme, CEP ou brevet des collèges ou diplôme inconnu	10,7	14,8	2,1	5,1	17,2	29,1	<b>13,1</b>
<b>Statut</b>							
Indépendants	98,9	95,3	10,9	7,9	1,2	1,2	<b>12,6</b>
Salariés, dont :	1,1	4,7	89,1	92,1	98,8	98,8	<b>87,4</b>
Fonctionnaires	0,1	0,1	16,8	21,2	19,6	5,1	<b>15,1</b>
CDI <sup>2</sup>	0,6	3,9	64,5	59,0	60,9	72,8	<b>58,6</b>
CDD <sup>3</sup>	0,3	0,2	4,9	7,4	12,5	8,0	<b>7,7</b>
Intérim	0,0	0,1	0,2	0,8	1,3	7,6	<b>2,0</b>
Alternance, stage	0,0	0,1	2,1	3,2	3,1	4,2	<b>2,9</b>
Sans contrat, ni stage ou inconnu	0,1	0,1	0,4	0,3	1,1	0,7	<b>0,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**1** Ensemble y compris les 0,4 % de personnes pour lesquelles le groupe socioprofessionnel est indéterminé.

**2** CDI : contrat à durée indéterminée.

**3** CDD : contrat à durée déterminée.

**Lecture** : en 2021, 21,6 % des personnes en emploi sont cadres ; 75,1 % des cadres sont diplômés du supérieur long.

**Champ** : France hors Mayotte, personnes de 15 à 89 ans vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT.

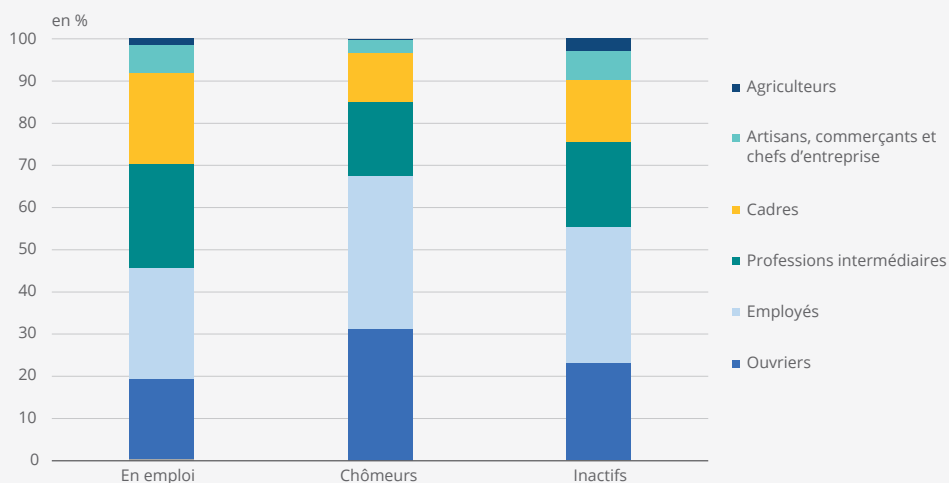
**Source** : Insee, enquête Emploi 2021.

La PCS permet également de caractériser la situation des personnes qui ne sont pas en emploi, *via* la profession antérieure des chômeurs et des inactifs ayant déjà travaillé<sup>1</sup>. Les ouvriers (+ 12 points)

**1** En 2021, près de neuf chômeurs sur dix et huit inactifs sur dix âgés de 15 à 89 ans ont déjà travaillé.

et les employés (+ 10 points) sont plus nombreux parmi les chômeurs que parmi les personnes en emploi, tandis que les cadres (- 10 points) et les professions intermédiaires (- 7 points) y sont moins nombreux ► **figure 2**. Ces différences traduisent une exposition différenciée au chômage selon les groupes socioprofessionnels. Quant aux inactifs, pour près des trois quarts des retraités, ils ont été moins souvent cadres (- 7 points) et professions intermédiaires (- 4 points) mais davantage employés (+ 6 points) et ouvriers (+ 4 points) que les personnes actuellement en emploi. C'est le reflet, pour partie, de l'évolution au cours des dernières décennies de la structure des emplois ► **fiche 1.3**, en lien avec l'élévation du niveau des qualifications et la recomposition sectorielle de l'économie.

## ► 2. Groupe socioprofessionnel des personnes de 15 à 89 ans en 2021



**Lecture :** en 2021 31,2 % des chômeurs ayant travaillé relèvent du groupe socioprofessionnel des ouvriers.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes de 15 à 89 ans vivant en logement ordinaire, en emploi ou ayant travaillé au sens du BIT.

**Source :** Insee, enquête Emploi 2021.

## Deux personnes sur trois de 35 à 59 ans ont connu une mobilité sociale par rapport à leurs parents

En posant une même grille d'analyse sur la situation professionnelle des personnes et celle de leurs ascendants, la PCS renseigne sur la mobilité sociale intergénérationnelle. La stabilité historique de cette grille au niveau de ses catégories agrégées permet de produire aujourd'hui des analyses sur le sujet s'inscrivant dans la lignée des travaux produits depuis plusieurs décennies.

En 2021, deux hommes de 35 à 59 ans sur trois (66 %) appartiennent à un groupe socioprofessionnel différent de celui de leur père. De même un peu plus de deux femmes du même âge sur trois (69 %) appartiennent à un groupe différent de celui de leur mère ► **figure 3**.

La mobilité intergénérationnelle recouvre différents types de trajectoires. Le plus souvent, les personnes ont effectué une **mobilité ascendante** : elles occupent une position sociale plus élevée que leur ascendant de même sexe [Collet, Pénicaud, 2019]. En 2021, c'est plus fréquemment le cas des femmes (41 %, contre 30 % pour les hommes). Ni ascendantes, ni **descendantes**, les trajectoires dites de **mobilité de statut** correspondent au cas de personnes devenues salariées (cadres, professions intermédiaires, employés ou ouvriers) dont les parents étaient indépendants, agriculteurs, artisans, commerçants ou chef d'entreprises ou, moins souvent, inversement. Cela concerne plus souvent les hommes (20 %) que les femmes (15 %).

### ► 3. Décomposition de la mobilité sociale des hommes par rapport à leur père et des femmes par rapport à leur mère en 2021

en %

Mobilité	Statut du parent et de l'enfant	Groupe socioprofessionnel <sup>1</sup> de l'enfant par rapport à celui du parent	Femmes	Hommes	Ensemble
<b>Ensemble des mobilités</b>			<b>68,7</b>	<b>65,9</b>	<b>67,2</b>
Ascendante	Les deux salariés	Plus élevé	40,9	29,9	<b>35,0</b>
Descendante	Les deux salariés	Moins élevé	13,0	15,4	<b>14,3</b>
De statut	Un salarié et un non-salarié	Non comparé	14,6	19,9	<b>17,4</b>
Horizontale	Les deux non-salariés	Différent	0,3	0,7	<b>0,5</b>
<b>Immobilité</b>	<b>Mêmes statuts</b>	<b>Même niveau</b>	<b>31,3</b>	<b>34,1</b>	<b>32,8</b>
<b>Ensemble</b>			<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1 Les groupes considérés ici sont agriculteurs - artisans, commerçants et chefs d'entreprise - cadres - professions intermédiaires - employés et ouvriers qualifiés - employés et ouvriers peu qualifiés.

**Note :** le champ est restreint à la France métropolitaine et aux personnes de nationalité française, de façon à permettre la comparaison avec les données historiques issues de l'enquête Formation et qualification professionnelle (FQP).

**Lecture :** en 2021, 68,7 % des femmes de nationalité française âgées de 35 à 59 ans, en emploi ou ayant déjà travaillé, relèvent d'un groupe socioprofessionnel différent de celui de leur mère. Par rapport à leur mère, 40,9 % des femmes ont connu une trajectoire de mobilité ascendante et 13,0 % une trajectoire de mobilité descendante.

**Champ :** France métropolitaine, personnes de nationalité française vivant en logement ordinaire, en emploi ou ayant déjà travaillé, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre 2021.

**Source :** Insee, enquête Emploi 2021.

## Les classes d'emploi captent les inégalités dans la durée et l'organisation du travail

Afin de compléter les groupes et catégories socioprofessionnels, nécessaires pour les analyses sur longue période, de nouvelles catégorisations ont été conçues dans le cadre de la rénovation de la PCS. En particulier, les nouvelles grilles de **classes et sous-classes d'emploi** se distinguent de la nomenclature historique par une graduation du niveau de qualification des professions plus systématique et actualisée, ce qui permet de compléter l'approche historique de la PCS qui classe les professions au niveau agrégé de façon figée. Ces nouvelles grilles se distinguent également par une séparation plus nette entre indépendants et salariés, entre fonction publique et secteur privé, entre contrats stables et ceux à durée limitée. Par cette approche multidimensionnelle, les classes d'emploi rendent bien compte, par exemple, des principales différences existant actuellement sur le marché du travail en matière de durée et d'organisation du travail.

En 2021, les travailleurs indépendants déclarent travailler effectivement 37,9 heures en moyenne chaque semaine, soit davantage que l'ensemble de la population en emploi (30,5 heures) ► **figure 4**. Parmi les salariés, la durée travaillée augmente avec le niveau de qualification, défini de façon composite à partir du diplôme requis, de la position occupée et du niveau de rémunération : elle est ainsi supérieure de 6 heures en moyenne au sein des emplois de niveau supérieur, qui regroupent par exemple les cadres et ingénieurs du privé, les médecins hospitaliers, par rapport aux emplois d'exécution peu qualifiés, comme les caissiers et employés de libre-service ou les aides au maintien à domicile des personnes fragiles. Inversement, la proportion de personnes en **sous-emploi** diminue avec le niveau de qualification. Ainsi, les emplois salariés d'exécution peu qualifiés sont deux fois plus concernés par le sous-emploi que l'ensemble de la population en emploi.

Travailler le soir, entre 20 heures et minuit, comme déclarer pouvoir décider au moins en partie de ses horaires, concerne plus fréquemment l'ensemble des indépendants et les salariés de niveau supérieur et cette proportion tend à décroître avec le niveau de qualification. Les indépendants travaillent également nettement plus souvent la nuit et le week-end, mais pour les salariés, le niveau de qualification est moins déterminant. À niveau d'emploi donné, les fonctionnaires travaillent plus souvent la nuit ou le dimanche, ce qui peut correspondre à des périodes d'astreinte pour certaines professions. Dans le secteur privé, le travail de nuit est plus fréquent pour les métiers à orientation technique ou ouvrière tandis que le travail le week-end concerne davantage les professions d'orientation tertiaire ou employée.

#### ► 4. Durée et organisation du travail des personnes en emploi par classe et sous-classe d'emploi en 2021

en %

	Volume hebdomadaire d'heures travaillées (en heures)	Sous-emploi	Travail le soir <sup>1</sup>	Travail la nuit <sup>1</sup>	Travail le samedi <sup>1</sup>	Travail le dimanche <sup>1</sup>	Peut décider au moins en partie de ses horaires	Télétravail <sup>1,2</sup>
<b>I. Emplois indépendants<sup>3</sup></b>	<b>37,9</b>	<b>7,3</b>	<b>45,1</b>	<b>11,3</b>	<b>70,1</b>	<b>40,6</b>	<b>84,7</b>	<b>///</b>
I1. De niveau supérieur	38,6	4,6	54,2	15,3	66,6	38,4	87,4	///
I2. De niveau intermédiaire	33,6	10,2	47,7	8,8	65,7	37,8	82,5	///
I3. De petits indépendants, avec salarié ou aide familial	45,8	3,6	42,8	12,6	78,3	50,1	82,1	///
I4. De petits indépendants, sans salarié ou aide familial	35,2	9,9	36,5	9,1	70,4	37,2	86,6	///
<b>A. Emplois salariés de niveau supérieur</b>	<b>32,7</b>	<b>2,2</b>	<b>37,7</b>	<b>7,6</b>	<b>34,4</b>	<b>21,9</b>	<b>69,8</b>	<b>54,5</b>
A1. D'orientation technique en CDI <sup>4</sup>	34,9	1,3	32,0	6,8	19,9	10,8	88,6	68,7
A2. D'orientation tertiaire en CDI	34,0	2,7	33,8	5,8	31,6	17,0	78,7	59,6
A3. Fonctionnaires <sup>5</sup>	29,2	0,8	49,5	9,7	52,5	40,0	42,9	35,8
A4. En contrat à durée limitée	30,6	7,3	35,8	10,9	36,2	22,2	55,6	45,3
<b>B. Emplois salariés de niveau intermédiaire</b>	<b>30,0</b>	<b>3,5</b>	<b>24,3</b>	<b>11,3</b>	<b>33,2</b>	<b>19,5</b>	<b>40,4</b>	<b>25,0</b>
B1. D'orientation technique en CDI	31,3	2,1	22,4	12,8	23,5	12,3	44,1	18,5
B2. D'orientation tertiaire en CDI	29,5	3,9	19,8	7,2	35,3	16,4	44,3	29,8
B3. Fonctionnaires	29,9	1,2	36,3	20,8	41,9	35,1	33,9	22,6
B4. En contrat à durée limitée	29,4	8,7	24,8	7,3	32,6	20,8	30,1	26,3
<b>C. Emplois salariés d'exécution qualifiés</b>	<b>28,4</b>	<b>6,8</b>	<b>18,4</b>	<b>10,9</b>	<b>33,8</b>	<b>16,7</b>	<b>19,9</b>	<b>8,3</b>
C1. D'orientation ouvrière en CDI	30,6	4,0	23,8	19,7	28,4	13,3	18,1	0,4
C2. D'orientation employée en CDI	27,1	7,5	12,3	3,9	41,7	15,4	26,1	17,0
C3. Fonctionnaires	27,1	4,4	21,3	10,1	32,5	26,7	22,6	10,8
C4. En contrat à durée limitée	27,8	13,7	15,1	6,6	32,6	15,7	11,1	6,8
<b>D. Emplois salariés d'exécution peu qualifiés</b>	<b>26,8</b>	<b>13,4</b>	<b>19,9</b>	<b>9,1</b>	<b>41,2</b>	<b>23,3</b>	<b>14,5</b>	<b>0,5</b>
D1. D'orientation ouvrière en CDI	27,6	7,0	18,9	11,5	29,4	10,1	16,2	0,2
D2. D'orientation employée en CDI	25,4	16,7	25,0	10,4	68,2	38,2	11,0	0,9
D3. Fonctionnaires	29,8	5,9	20,2	8,0	33,1	27,0	11,5	1,0
D4. En contrat à durée limitée	26,4	17,5	17,4	7,0	33,9	21,7	16,3	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>30,5</b>	<b>6,4</b>	<b>27,7</b>	<b>9,9</b>	<b>39,7</b>	<b>22,7</b>	<b>32,2</b>	<b>20,0</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1 Le recours au travail le soir (entre 20 heures et minuit), la nuit, le samedi, le dimanche ainsi qu'au télétravail portent sur les quatre dernières semaines.

2 Question posée uniquement aux salariés.

3 Les niveaux d'emploi des indépendants sont comparables à ceux des salariés (I1 avec A, I2 avec B, I3 avec C, I4 avec D).  
I1 : chefs d'entreprise (toutes activités confondues) de plus de 10 salariés, professions libérales et emplois de niveau supérieur (de la classe A) lorsqu'ils sont exercés en tant qu'indépendant ; I2 : professions intermédiaires exercées avec le statut d'indépendant (que l'on ait, ou non, des salariés, à condition toutefois de ne pas être chef d'une entreprise de plus de 10 personnes) ; I3 et I4 : exploitants agricoles, artisans et commerçants, selon qu'ils ont ou non des salariés ou aides familiaux dans leur entreprise.

4 CDI : contrat à durée indéterminée.

5 Le terme fonctionnaire renvoie aux fonctionnaires et contractuels en CDI de la fonction publique.

**Lecture** : en 2021, les personnes en emploi indépendant travaillent en moyenne 37,9 heures par semaine ; 45,1 % d'entre elles travaillent le soir.

**Champ** : France hors Mayotte, personnes de 15 à 89 ans vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT.

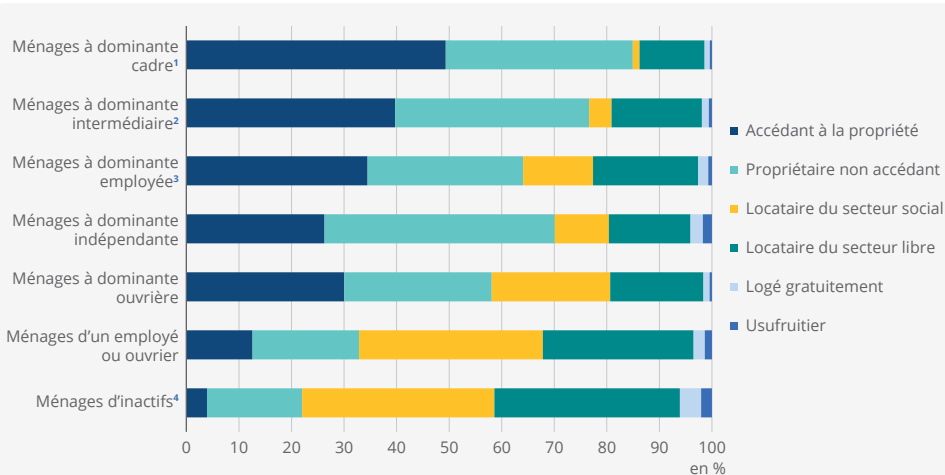
**Source** : Insee, enquête Emploi 2021.

### Les ménages à dominante cadre accèdent davantage à la propriété

Autre nouvelle catégorisation résultant de la refonte de la PCS 2020, la **PCS Ménage** permet d'analyser la société non plus seulement du point de vue des personnes, mais aussi de celui des **ménages**, en enrichissant l'approche portée habituellement par la seule personne de référence. La PCS Ménage est, par exemple, davantage pertinente sur de nombreuses thématiques comme, par exemple, l'accès des enfants au lycée général ou technologique [Amossé, Chardon, 2020] ou l'analyse du statut d'occupation du logement. En effet, elle tient compte du statut d'activité des deux principaux membres du ménage (personne de référence et son éventuel conjoint) en combinant leurs situations socioprofessionnelles : cela traduit mieux le niveau de revenu total d'activité ou de remplacement du ménage, l'un des principaux déterminants du statut d'occupation du logement.

La proportion de ménages propriétaires augmente à mesure qu'on s'élève dans l'échelle de la PCS Ménage. En 2021, 85 % des personnes issues de ménages à dominante cadre et 77 % de celles des ménages à dominante intermédiaire sont propriétaires, contre 58 % des personnes des ménages à dominante ouvrière et 22 % des personnes des ménages d'inactifs ► **figure 5**. Les premières se distinguent en particulier par une forte proportion d'accédants à la propriété (49 %). Globalement, les ménages aisés et les ménages comportant deux actifs occupés ont en effet davantage de chances d'accéder à la propriété du fait d'un accès facilité au crédit et de la mobilisation plus probable d'un apport [Arnold, Boussard, 2017]. Plus âgées en moyenne, les personnes des ménages à dominante indépendante sont plus souvent (44 %) des propriétaires non accédants, qui n'ont pas ou plus de crédit à rembourser.

### ► 5. Statut d'occupation des ménages selon la PCS Ménage en 2021



- 1 L'intitulé « cadre » inclut les cadres et professions intellectuelles supérieures et les chefs d'entreprise de plus de 10 personnes, actifs (les chefs d'entreprise retraités sont classés avec les petits indépendants, c'est-à-dire les exploitants agricoles, artisans et commerçants).
  - 2 Les ménages à dominante intermédiaire regroupent également certains ménages hétérogames de cadres.
  - 3 Les ménages à dominante employée regroupent également certains ménages hétérogames de professions intermédiaires.
  - 4 L'intitulé « inactif » exclut les retraités ayant déjà travaillé, mais inclut les chômeurs n'ayant jamais travaillé.
- Lecture :** en 2021, 49,3 % des personnes vivant dans un ménage à dominante cadre sont accédants à la propriété.  
**Champ :** France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, dont la personne de référence est âgée de 15 à 89 ans.  
**Source :** Insee, enquête Emploi 2021.

La PCS Ménage met en lumière les différences de conditions de logement entre les ménages à dominante ouvrière, composés soit de deux ouvriers soit d'un ouvrier et d'un employé, et ceux ne comportant qu'un employé ou qu'un ouvrier. 58 % des personnes issues de ménages à dominante ouvrière sont propriétaires, contre 33 % parmi celles des ménages comportant un seul ouvrier ou un seul employé. Sans prise en compte de cette dimension de composition du ménage, l'approche habituelle utilisant la PCS de la personne de référence fait apparaître 52 % de propriétaires parmi les ménages dont la personne de référence est ouvrière, quelle que soit la composition de ces ménages. ●

#### Auteurs :

Rebecca Partouche (Insee)  
 Élodie Pereira (Insee)  
 Erwan Pouliquen (Insee)

## ► Définitions

Les trajectoires intergénérationnelles entre les groupes salariés d'employés et ouvriers peu qualifiés à employés et ouvriers qualifiés, professions intermédiaires ou cadres, d'employés et ouvriers qualifiés à professions intermédiaires ou cadres, de professions intermédiaires à cadres correspondent à des **mobilités ascendantes** ; les autres mobilités entre groupes salariés sont dites **descendantes**.

La **mobilité de statut** correspond à une mobilité entre un groupe socioprofessionnel de salariés (cadres, professions intermédiaires, employés et ouvriers qualifiés, employés et ouvriers peu qualifiés) et un de non-salariés (agriculteurs ou artisans, commerçants et chefs d'entreprise). La **mobilité horizontale** s'effectue entre des catégories de non-salariés.

Les **classes et sous-classes d'emploi** proposent une grille de lecture stratifiée de la société, complémentaire aux groupes et catégories historiques de la PCS. Concrètement, leur schéma définit quatre niveaux de qualification pour les indépendants et les salariés, depuis les emplois occupant les positions les moins élevées jusqu'à ceux de niveau supérieur.

Dans chaque classe d'emplois salariés, les sous-classes rendent compte de clivages peu présents dans la nomenclature PCS : selon le caractère limité, ou non, de la durée du contrat de travail, la nature de l'employeur (public ou privé) et l'orientation de l'emploi (tertiaire ou technique).

Le **sous-emploi** comprend les personnes actives occupées au sens du Bureau international du travail (BIT) qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
- elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou mauvais temps.

Le sous-emploi est mesuré à l'aide de l'enquête Emploi.

La **PCS Ménage** est une grille d'analyse de la société du point de vue des ménages, combinant la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage et de son éventuel conjoint. Cette grille complète l'approche conventionnelle classant les ménages selon une personne de référence du ménage (selon différents critères possibles).

La PCS Ménage comprend sept groupes et seize sous-groupes.

Un **ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

## ► Pour en savoir plus

- **Amossé T., Chardon O.**, « Une nomenclature socioprofessionnelle rénovée pour mieux décrire la société actuelle », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Amossé T., Chardon O., Eidelman A.**, « La rénovation de la nomenclature socioprofessionnelle (2018-2019) », *Rapport du groupe de travail du Cnis* n° 156, décembre 2019.
- **Arnold C., Boussard J.**, « L'accès à la propriété en recul depuis la crise de 2008 », in *Les conditions de logement en France*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- **Collet M., Pénicaut É.**, « En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable », *Insee Première* n° 1739, février 2019.
- **Insee**, la nomenclature PCS sur *insee.fr*.
- **Insee**, « Portrait des professions. Employés, ouvriers, cadres, artisans, agriculteurs... », *Insee Résultats*, janvier 2021.
- **Pénicaud É.**, « Une photographie du marché du travail en 2021 - L'emploi augmente fortement, notamment celui des jeunes », *Insee Première* n° 1896, mars 2022.